

## **L’empreinte carbone des banques françaises**

• • •

### **Résultats commentés**

Le cabinet de conseil Utopies et l’association Les Amis de la Terre publient le 22 novembre 2010 l’empreinte carbone des groupes bancaires français.

## 1) Classement carbone des groupes bancaires

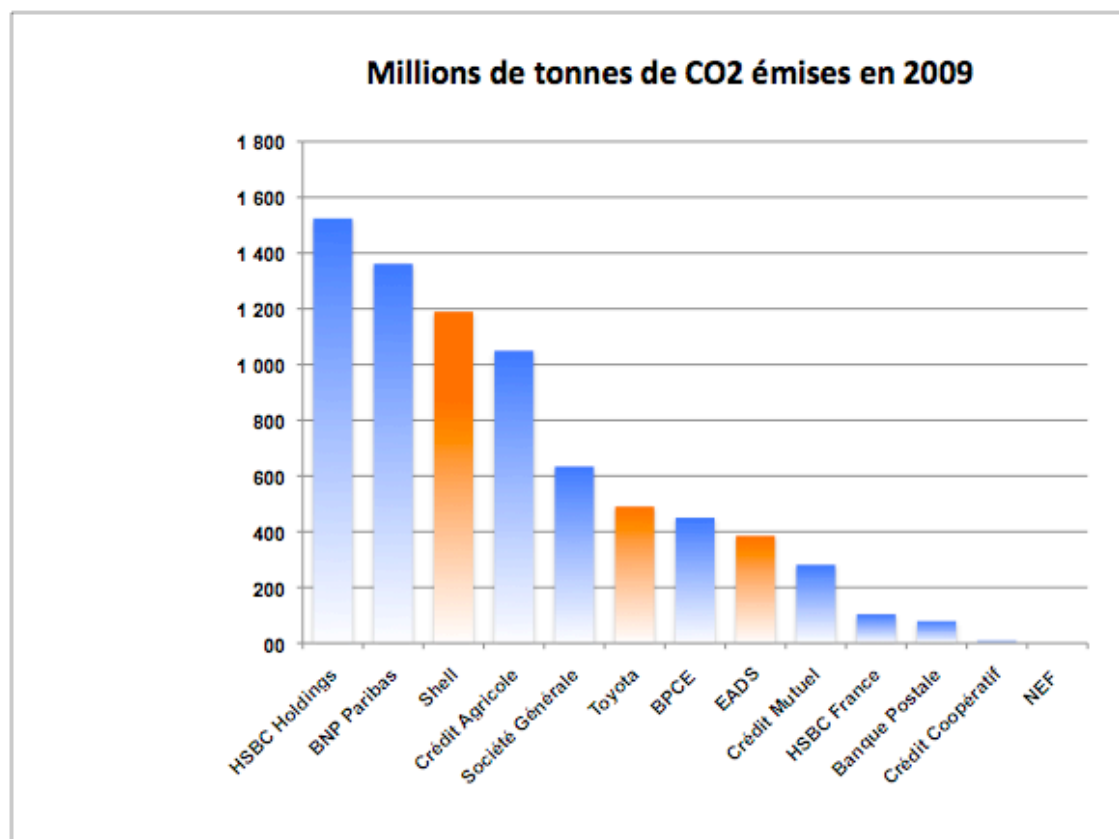
Banques	Emissions annuelles de gaz à effet de serre		Commentaires
	g CO <sub>2</sub> / € confié à la banque	Millions de Tonnes de CO <sub>2</sub> / an	
<b>Groupe Crédit Agricole</b> (Crédit Agricole, Crédit Lyonnais...)	<b>1 070 g/€</b> (1 <sup>er</sup> )	1 050 Mt (3 <sup>ème</sup> )	Le Crédit Agricole est la banque la plus intensive en carbone. Elle doit cette place à la part très importante qu'occupe le secteur énergétique (pétrole, gaz, charbon) dans ses crédits aux grands groupes.
<i>HSBC Holdings*</i>	<i>910 g/€</i> (2 <sup>ème</sup> )	<i>1 530 Mt</i> (1 <sup>er</sup> )	
<b>BNP Paribas</b> (BNP, Fortis...)	<b>905 g/€</b> (3 <sup>ème</sup> )	1 360 Mt (2 <sup>ème</sup> )	Une forte part des actifs de BNP Paribas est investie dans les grands groupes industriels, notamment dans le secteur de l'énergie. Elle est la banque française la plus émettrice de gaz à effet de serre et la seconde en émissions par euro.
<b>Société Générale</b> (SocGen, Crédit du Nord, Boursorama)	<b>890 g/€</b> (4 <sup>ème</sup> )	634 Mt (4 <sup>ème</sup> )	La Société Générale a un profil très proche de celui de BNP Paribas.
<i>HSBC France*</i>	<i>700 g/€</i> (5 <sup>ème</sup> )	<i>100 Mt</i> (7 <sup>ème</sup> )	
<b>Crédit Mutuel</b> (Crédit Mutuel, CIC, Fortuneo)	<b>620 g/€</b> (6 <sup>ème</sup> )	280 Mt (6 <sup>ème</sup> )	Le Crédit Mutuel garde un fort ancrage dans son métier historique, la banque de détail, avec une part importante de ses fonds prêtés aux PME et aux particuliers (activités relativement peu polluantes). Mais il investit aussi un quart de ses actifs dans les grandes entreprises, en particulier dans la production de matériaux de construction, l'agro-alimentaire et la grande distribution.
<b>BPCE</b> (Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Natixis, Crédit Coopératif...)	<b>540 g/€</b> (7 <sup>ème</sup> )	450 Mt (5 <sup>ème</sup> )	D'une taille proche de la Société Générale, le groupe BPCE ressort comme moins polluant : il investit en effet beaucoup dans l'immobilier et relativement peu dans l'industrie lourde.
<b>La Banque Postale</b>	<b>480 g/€</b> (8 <sup>ème</sup> )	80 Mt (8 <sup>ème</sup> )	Position liée à son statut légal davantage qu'à un choix militant : elle n'investit pas dans les entreprises. L'argent confié à la Banque Postale finance principalement des prêts immobiliers, l'Etat et la Caisse des dépôts (qui elle-même investit la moitié de ses fonds dans du logement social et l'autre moitié sur les marchés financiers).
<b>Crédit Coopératif**</b> (banque du groupe BPCE)	<b>425 g/€</b> (9 <sup>ème</sup> )	5 Mt (9 <sup>ème</sup> )	Le Crédit Coopératif finance principalement la clientèle de détail, notamment les PME et le secteur associatif. Ce modèle économique exclut de facto le financement du secteur pétrolier et des industries lourdes, très polluants.
<b>La NEF**</b> (distribue ses livrets via le Crédit Coopératif)	<b>200 g/€</b> (10 <sup>ème</sup> )	0,05 Mt (10 <sup>ème</sup> )	La NEF n'investit que dans des projets écologiques et sociaux (fermes biologiques, projets de commerce équitable, équipements d'économies d'énergies, etc). Elle figure dans le classement au titre de « coup de cœur du jury » : elle ne représente qu'un dix millième de la taille de BNP Paribas.

\* Les calculs ont été effectués pour HSBC Holdings (groupe monde) et HSBC France (activités France, ex-CCF), cette dernière publiant un bilan financier distinct. Contrairement aux autres banques, HSBC ne publie pas de décomposition sectorielle de son portefeuille de crédit et d'obligations d'entreprises. Le calcul repose donc sur une hypothèse (base : répartition sectorielle similaire à celle de l'indice MSCI World pour HSBC Holdings et du SBF 120 pour HSBC France).

\*\* Le Crédit Coopératif fait partie du groupe BPCE. Les livrets de la NEF sont distribués par le Crédit Coopératif. Ces deux établissements figurent dans le tableau, en plus du groupe BPCE, pour deux raisons : d'une part ils sont les seuls à avoir communiqué des données détaillées sur leur activité. D'autre part ils sont tous les deux positionnés sur le financement de l'économie sociale et solidaire, notamment pour des projets écologiques.

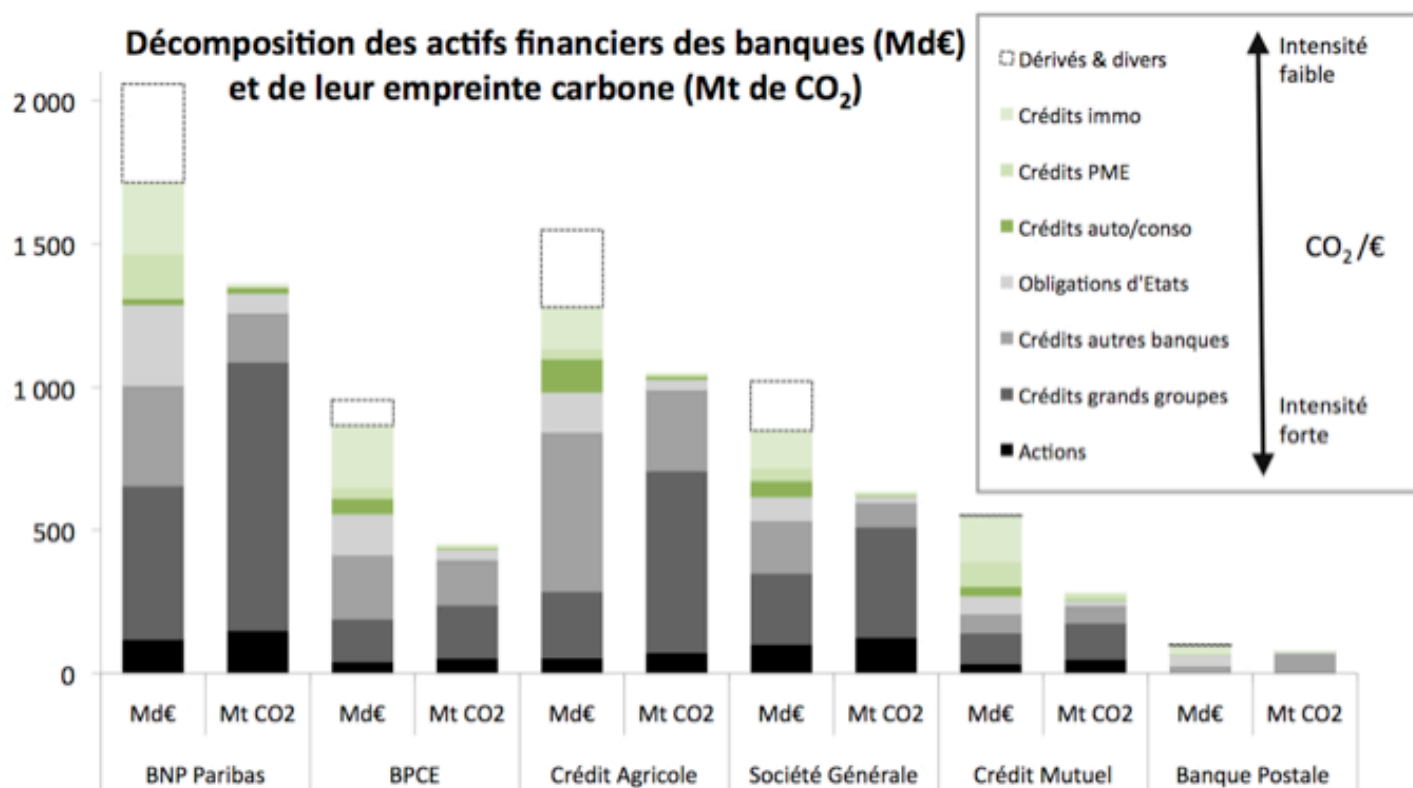
## 2) Comparaison avec d'autres secteurs d'activité

En matière d'impact sur le climat, les grands groupes bancaires français se placent en tête des entreprises les plus polluantes, devant les compagnies pétrolières, aériennes et les fabricants automobiles.

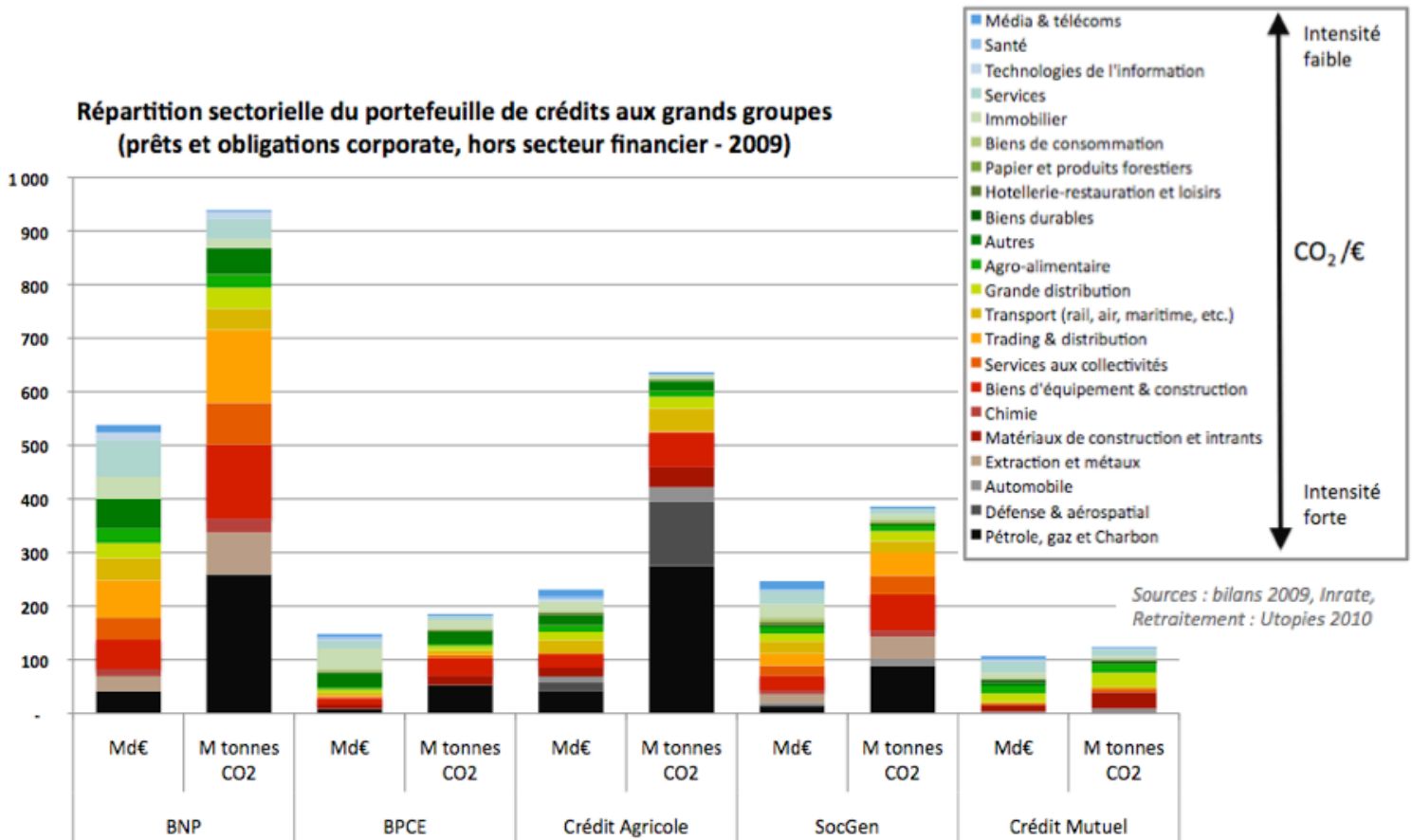


### 3) Facteurs de différenciation

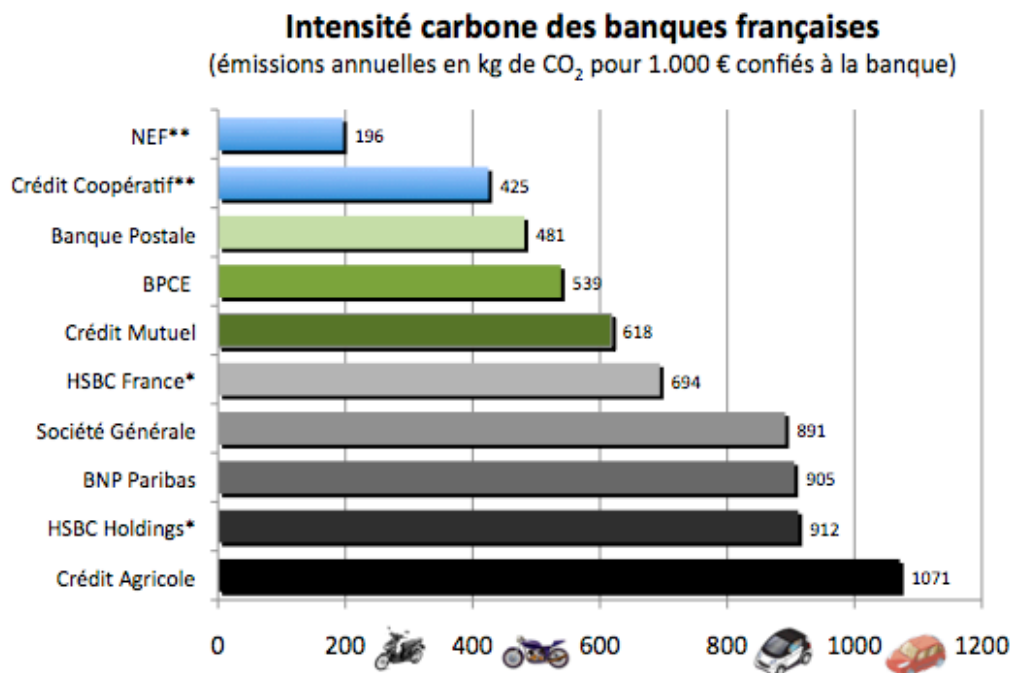
Bien évidemment plus les banques sont grosses plus elles émettent de CO<sub>2</sub>. Ramené à l'euro d'actif financier, les différences entre les banques tiennent largement à leur modèle économique (hérité de leur histoire) plus ou moins tourné vers le financement des grands groupes mais aussi au choix des entreprises financées. Les banques disposent ainsi d'un énorme levier pour réduire leur poids carbone, en se tournant vers l'économie verte de demain. Le Crédit Agricole illustre bien cette situation : quoique plus petit que celui de la Société Générale, son portefeuille de crédits aux grandes entreprises induit plus de CO<sub>2</sub>.



Quand on compare le portefeuille de crédits et obligations aux grandes entreprises, on constate que la répartition sectorielle est déterminante dans le poids carbone des banques françaises. La part importante des financements du Crédit Agricole au secteur énergétique (pétrole & gaz principalement) représente ainsi la majeure partie de son empreinte carbone.



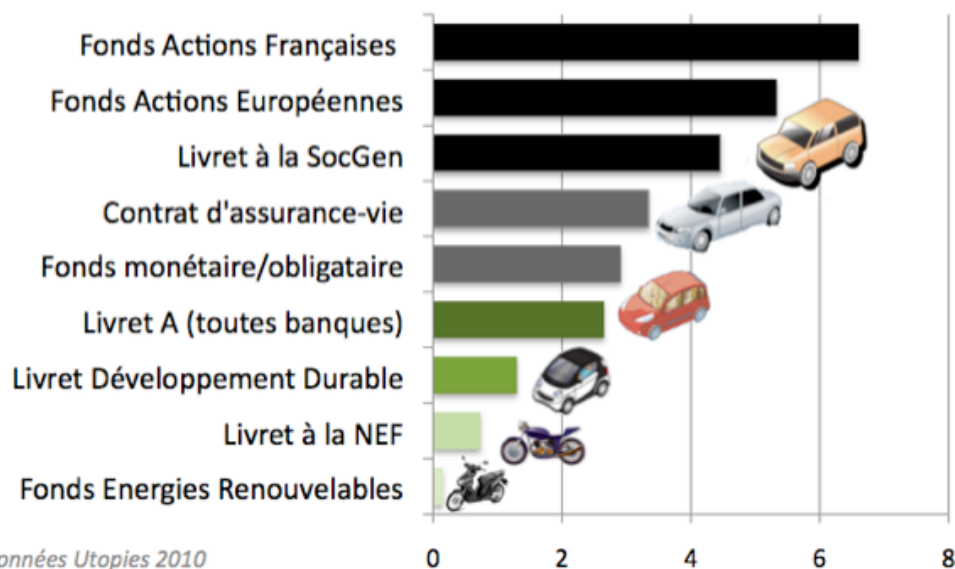
## 4) Mise en perspective : comparaison avec l'utilisation de véhicules



Sources : bilans des banques 2009, données Inrate. Calculs : Utopies 2010  
Hypothèse: 5.000 kms parcourus

## Emissions induites par les produits d'épargne

(Tonnes de CO<sub>2</sub> pour 5 000 euros placés pendant un an)



Données Utopies 2010

## 5) Méthode de calcul

La méthode consiste à évaluer les émissions de gaz à effet de serre directes (ex: usines) et indirectes (ex: utilisation des produits, fournisseurs) de chaque activité économique financée par les banques ou les produits d'épargne. Les calculs ont été effectués par le cabinet Utopies, à partir des bilans financiers consolidés des banques, qui regroupent les comptes individuels de la banque et de toutes ses filiales (banque de détail, banque de financement et d'investissement, banque privée, gestion d'actifs...), et de statistiques sectorielles. La principale base de données utilisée est celle de la société suisse Inrate ([www.inrate.ch](http://www.inrate.ch)). Le cadre méthodologique utilisé par Utopies pour les calculs est celui développé par l'ATEPF (téléchargeable sur [www.atepf.fr](http://www.atepf.fr)).

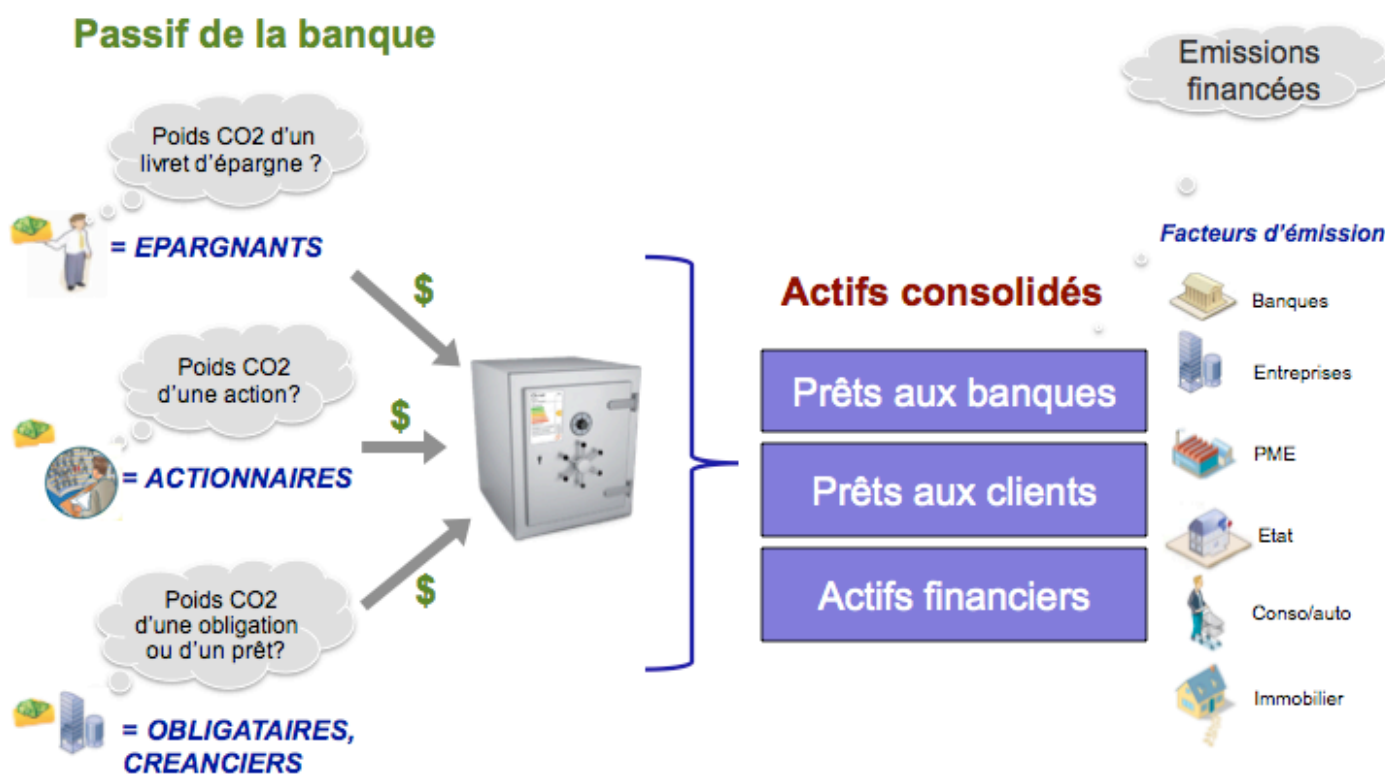
Pour décomposer les principaux postes d'actifs par type de clientèle (Etat, entreprises, banques, clientèle de détail) et par secteur d'activité, deux approches ont été adoptées en fonction des informations publiques disponibles :

- la répartition réelle des encours du bilan lorsque celle-ci est publiée dans le document de référence. Il faut toutefois noter que peu de banques françaises publient ce type de données ;
- la répartition des expositions brutes au risque de crédit à partir des informations requises par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Des facteurs d'émission de CO2 ont ensuite été appliqués à chaque classe d'actifs:

<i>Prêts aux banques</i>	Facteur moyen calculé à partir des résultats obtenus pour les principales banques françaises
<i>Prêts aux Etats</i>	Facteur calculé à partir des émissions liées aux dépenses publiques et aux participations de l'Etat français, sur la base de données statistiques nationales
<i>Prêts aux entreprises</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de facteurs d'intensité sectoriels lorsque les informations sont disponibles</li> <li>• A défaut, utilisation d'un facteur moyen calculé à partir du SBF120 et du MSCI World</li> </ul>
<i>Prêts aux PME</i>	Facteur moyen calculé à partir des émissions directes des PME françaises, en fonction de leur répartition sectorielle au niveau national
<i>Prêts immobiliers</i>	Facteur moyen calculé à partir des émissions de l'immobilier résidentiel français, sur la base de données statistiques nationales
<i>Prêts à la consommation</i>	Facteur moyen calculé à partir des émissions liées aux achats d'automobiles et de biens d'équipement, sur la base de données statistiques nationales
<i>Actions et titres</i>	N'ayant pas accès à la répartition sectorielle des actions détenues par les banques, nous utilisons un facteur moyen calculé à partir du SBF120, du DJ <u>Stoxx</u> 600 et du MSCI World pour les banques internationales. Pour les banques de détail françaises nous nous basons sur le SBF 120 uniquement.

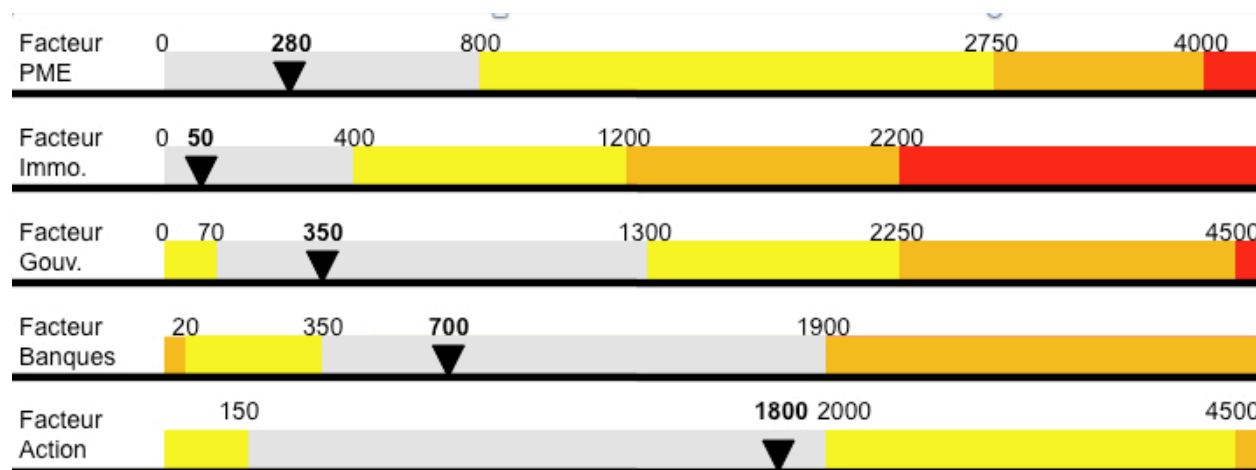
Pour les entreprises, les facteurs d'émissions sectoriels ont été calculés à partir des émissions moyennes des entreprises qui composent ce secteur (cf. base top 1500 du MSCI world). Les émissions de CO<sub>2</sub> « financées » par la banque ont ensuite été imputées aux apporteurs de capitaux (épargnants, actionnaires, obligataires, créanciers et autres porteurs de titres de dette), en fonction de la part relative de leur apport dans le total des fonds propres et des dettes financières de la banque.





## 6) Test de sensibilité

Les facteurs d'émissions utilisés pour les calculs sont des estimations (l'information détaillée sur le portefeuille d'actifs des banques n'étant pas publiée). Nous avons testé l'impact qu'aurait une sur- ou une sous-estimation des différents facteurs sur le classement des banques. Il en ressort que les écarts entre banques sont suffisamment importants pour que le classement ne varie pas, même en cas d'erreur importante sur l'un des facteurs d'émission générique. Le seul facteur pour lequel un taux d'erreur plausible (11%) pourrait modifier le classement est le facteur « actions » : en cas d'erreur, l'inversion concernerait uniquement des banques très proches dans le classement (BNP Paribas rejoindrait HSBC Holdings), sans remettre en cause la hiérarchie générale.



<b>Groupe 1</b>	La Poste, BPCE		Pas de changement
<b>Groupe 2</b>	Crédit Mutuel, HSBC Fr.		Changement intragroupe
<b>Groupe 3</b>	BNP, SocGen, HSBC Holdings		Passage d'une banque à un groupe immédiatement sup/inf
<b>Groupe 4</b>	Crédit Agricole		Passage d'une banque à deux groupes sup/inf

*NB : le test n'inclut que les grandes banques du classement (hors NEF, Crédit Coopératif et HSBC France.)*



## **Contacts :**

Pour **Utopies** : Vincent Eli 01 40 29 43 00 • [eli@utopies.com](mailto:eli@utopies.com) • [www.utopies.com](http://www.utopies.com)

Pour **Les Amis de la Terre** : Caroline Prak 01 48 51 18 96 / 06 86 41 53 43  
[caroline.prak@amisdelaterre.org](mailto:caroline.prak@amisdelaterre.org) • [www.financeresponsable.org](http://www.financeresponsable.org) et [www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)